



# Le Bonnet Rouge

DIRECTION & PUBLICITE

14, rue Drouot (Paris 9<sup>e</sup>) — Téléph. : CENTRAL 69-70

Quotidien Républicain du soir

REDACTION & ADMINISTRATION

142, rue Montmartre (Paris 2<sup>e</sup>) — Téléph. CENTRAL 80-82

DIRECTEUR :

Miguel ALMEREYDA

Cinq Centimes le Numéro (Paris et Départements) : Cinq Centimes

## Les buts

Il y a des triomphes qu'on préférerait ne pas connaître.

Nous avons bien souvent appelé, dans ce journal, l'attention des gouvernements alliés, et du gouvernement français en particulier, sur l'intérêt qu'il y avait à solutionner, autrement que par des promesses vagues et des mots imprécis, la question polonaise.

Nous disions : La question polonaise n'est pas pour l'Entente seulement une question russe ; et nous ajoutions même : C'est une question essentiellement française.

Or, voici que, de source autorisée, on apprend maintenant qu'un acte solennel austro-allemand accorderait à la Pologne une constitution personnelle et une administration indépendante.

Naturellement, en matière de compensation, des volontaires polonais seraient appelés à coopérer à l'établissement des libertés accordées, c'est-à-dire qu'on les enrôlerait dans les armées des Hohenzollern et des Habsbourg.

J'ai vu étonné par ce que vous dites, et que les journalistes de chez nous profitent de l'occasion pour faire des gorges chaudes sur ces malheureux Autrichiens, encore une fois dépourvus.

Il est certain qu'à Vienne on n'aura pas lu avec plaisir l'information du Berliner Tageblatt, assurant que les passeports concernant les Polonais sont déjà rédigés au nom des Sujets du royaume

quelques semaines seulement une protestation aussi solennelle que ridicule de la part de l'université de Munich, semble avoir définitivement changé la veine de la revue pacifiste. En tout cas, elle ne peut plus entrer en Allemagne et tous les exemplaires du numéro du mois de juillet, qui y avaient été envoyés, ont été confisqués par les autorités impériales. En même temps la censure allemande a confisqué une petite brochure nouvelle du Dr A. H. Fried intitulée : « De la guerre mondiale à la paix mondiale », brochure dans laquelle il a simplement réuni une série des articles qu'il a publiés au cours de la guerre dans la Neue Zürcher Zeitung, et où il s'efforçait d'être bien plus « neutre » que dans sa revue. Il semble même que les autorités menacent la maison d'édition Dvelli-Füssli à Zurich, une des imprimeries les plus connues de la Suisse allemande, qui avait déjà publié l'édition allemande du livre de M. Waxweiler sur « la Belgique neutre et loyale », des mesures de rigueur spéciales.

## Zeppelins transatlantiques

de commerce

Zurich, 14 août. — Le correspondant berlinois du journal Az Est a eu un entretien avec des ingénieurs qui s'occupent de construire des zeppelins, avec la possibilité d'un trafic commercial entre l'Amérique et l'Allemagne. Les ingénieurs ont démontré que la chose est possible. Déjà avant la guerre on avait projeté d'envoyer un zeppelin à l'exposition de San-Francisco. Les appareils sont munis de forts moteurs et résistent à n'importe quel vent. On a déjà fait des expériences sur de plus grands parcours que celui qui comporte le trajet de l'Allemagne en Amérique. — (Information).

## A BATONS ROMPUS

Un lecteur du « Bonnet Rouge » m'écrit pour se plaindre d'avoir été « empilé » par un chauffeur de taxi.

D'après son récit, il semble effectivement que mon correspondant ait été la victime d'un peu consciencieux conducteur.

Il a déjà commencé à se venger et à s'indemniser légèrement, en refusant à son exploitateur le pourboire traditionnel.

Il lui reste encore la ressource de se plaindre à l'Administration préfectorale.

Je l'engage toutefois vivement à vérifier au préalable les tarifs officiels des automobiles de place, car l'écart entre les prix applicables à la série des drapeaux blancs et ceux fixés pour les drapeaux rouges est assez sensible.

Cette communication me fournit l'occasion de donner mon opinion sur les doléances des chauffeurs qui se plaignent de la hausse du carburant et demandent une élévation des tarifs.

Si j'étais un politicien, je réfléchirais, avant de me prononcer, qu'il y a beaucoup plus de gens à se servir des taxis qu'à les conduire, et, pour soigner ma popularité, je m'élèverais contre les réclamations des chauffeurs.

Comme je ne dépends pas du suffrage universel, ni même du suffrage restreint, et comme je suis, ainsi, plus indépendant que le « Tigre » lui-même, je souscris aux revendications des salariés du « volant ».

Mon charcutier a majoré de 40 o/o les côtelettes sauce Robert, sous prétexte que le porc lui coûte 20 o/o plus cher.

Ma crémère c'est livrée sur les œufs, le beurre et le fromage à une opération de la même nature, pour un motif analogue. Quant à mon tailleur et à mon cordonnier — je n'ai pas de bottier — ils ont, sous le couvert de raisons semblables, fait accomplir à leurs prix-courants d'identiques ascensions.

Je ne vois pas pourquoi les chauffeurs ne récupéreraient pas sur leur clientèle les sorties de fonds supplémentaires que leur cause l'élévation du prix de l'existence.

Je ne songerais à soulever une protestation timide que s'ils profitaient de cela pour augmenter leurs bénéfices.

Et encore pourraient-ils arguer que la vie coûtant plus cher, il leur faut gagner davantage.

Or, c'est là une thèse qui ne comporte pas de réfutation sérieuse.

En somme, il serait légitime qu'on accordât à ces braves gens, qui font un métier assez pénible, le redressement de tarifs sollicité par eux.

Ils en éprouveraient certainement une profonde satisfaction, qui se traduirait par une complaisance plus grande à effectuer certains parcours généralement abhorrés par la corporation.

Pour mon compte, je paierai volontiers quelques décimes de plus pour voir la mine renfrognée du chauffeur, qui je demande de me conduire de Montmartre à Grenelle, s'éclaircir d'un gracieux sourire.

Et je suis sûr que, s'ils n'étaient pas tourmentés par le prix de l'existence, tous les conducteurs de taxis auraient le sourire, qui rendit jadis célèbre Mlle Jeanne Samary.

Monsieur BADIN.

## Le Bonnet Rouge

est le seul grand journal républicain du soir.

## LA GUERRE Inconséquences

Le gouvernement français, on ne l'ignore pas, interdit la publication des communications ennemies, et, en principe, de toutes les communications émanant des états-majors ou des gouvernements de la coalition du Centre.

Il y aurait beaucoup à dire sur cette méthode, mais la discussion ne serait pas assez libre pour que je puisse songer une seule minute à l'aborder.

Je ne dirai pas non plus à propos de quel

tion, il suffira au lecteur curieux de se reporter aux journaux neutres, entrés en France avec le consentement du gouvernement de M. Briand, pour trouver le texte dont il s'agit.

C'est avec des fusils, des mitrailleuses et des canons, avec des hommes aussi, que l'on remporte la victoire, et c'est pas avec des mots et des

que c'est d'une inconséquence un peu grosse.

Il y a une censure pour les journalistes et pour les infortunés critiques militaires que nous sommes. Des choses qu'il serait utile de dire nous sont interdites, cependant

on avouera

que c'est d'une inconséquence un peu grosse.

Il y a une censure pour les journalistes et pour les infortunés critiques militaires que nous sommes. Des choses qu'il serait utile de dire nous sont interdites, cependant

on avouera

que c'est d'une inconséquence un peu grosse.

Il y a une censure pour les journalistes et pour les infortunés critiques militaires que nous sommes. Des choses qu'il serait utile de dire nous sont interdites, cependant

on avouera

que c'est d'une inconséquence un peu grosse.

Il y a une censure pour les journalistes et pour les infortunés critiques militaires que nous sommes. Des choses qu'il serait utile de dire nous sont interdites, cependant

on avouera

que c'est d'une inconséquence un peu grosse.

Il y a une censure pour les journalistes et pour les infortunés critiques militaires que nous sommes. Des choses qu'il serait utile de dire nous sont interdites, cependant

on avouera

que c'est d'une inconséquence un peu grosse.

Il y a une censure pour les journalistes et pour les infortunés critiques militaires que nous sommes. Des choses qu'il serait utile de dire nous sont interdites, cependant

on avouera

que c'est d'une inconséquence un peu grosse.

Il y a une censure pour les journalistes et pour les infortunés critiques militaires que nous sommes. Des choses qu'il serait utile de dire nous sont interdites, cependant

on avouera

que c'est d'une inconséquence un peu grosse.

Il y a une censure pour les journalistes et pour les infortunés critiques militaires que nous sommes. Des choses qu'il serait utile de dire nous sont interdites, cependant

on avouera

que c'est d'une inconséquence un peu grosse.

Il y a une censure pour les journalistes et pour les infortunés critiques militaires que nous sommes. Des choses qu'il serait utile de dire nous sont interdites, cependant

on avouera

que c'est d'une inconséquence un peu grosse.

Il y a une censure pour les journalistes et pour les infortunés critiques militaires que nous sommes. Des choses qu'il serait utile de dire nous sont interdites, cependant

on avouera

que c'est d'une inconséquence un peu grosse.

Il y a une censure pour les journalistes et pour les infortunés critiques militaires que nous sommes. Des choses qu'il serait utile de dire nous sont interdites, cependant

on avouera

que c'est d'une inconséquence un peu grosse.

Il y a une censure pour les journalistes et pour les infortunés critiques militaires que nous sommes. Des choses qu'il serait utile de dire nous sont interdites, cependant

on avouera

que c'est d'une inconséquence un peu grosse.

Il y a une censure pour les journalistes et pour les infortunés critiques militaires que nous sommes. Des choses qu'il serait utile de dire nous sont interdites, cependant

on avouera

qu'on laisse les grands seigneurs de la presse parisienne écrire de dangereuses sottises, ou commettre de fâcheuses indiscretions.

Il y a un genre de Français dont il n'y a guère lieu de souhaiter la multiplication.

Est-entendu, tous ceux qui refusent de payer comment des piteux plus ou moins mensongers.

Vous permettez d'espérer, Monsieur le Directeur, qu'une nouvelle pression faite sur ce sieur T... pourra l'amener à composition.

Quant à moi, si l'obstacle encore, je me propose de lui donner congé par huissier et de le faire exécuter des que ce sera possible en faisant valoir des droits pour l'avenir.

Veillez, etc.

Martin, gérant d'immeubles, 40, boulevard Beaumarchais.

Est-il utile de dire que le sieur Martin en sera pour son infamie ? Des affaires de ce genre ont été jugées déjà. La plus récente est de ce mois.

Le 1<sup>er</sup> août, un facteur des postes de la rue Singer poursuivait sa propriétaire, Mme Courbot, devant le tribunal de simple police, et lui réclamait, pour injures non publiques, la somme de 3.000 francs de dommages et intérêts.

Mme Courbot, elle aussi, avait adressé au directeur des postes et télégraphiques du département de la Seine une lettre dans laquelle elle traitait durement son locataire. Le juge de simple police, M. Nottin, a rendu un excellent jugement, dans lequel il déclarait :

Qu'en dérivant la lettre mentionnée au directeur des postes, non pas à l'occasion du service public du plaignant, mais à l'occasion d'un règlement purement civil et n'ayant aucun rapport avec les fonctions de fonctionnaire, non seulement il n'a pas agi de mauvaise foi, mais a agi très certainement avec l'intention de nuire au facteur auprès du directeur des postes, son chef hiérarchique.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

On le voit, les Martin de tout poil feraient mieux de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas risquer quelques désagréments.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

On le voit, les Martin de tout poil feraient mieux de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas risquer quelques désagréments.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

On le voit, les Martin de tout poil feraient mieux de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas risquer quelques désagréments.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

On le voit, les Martin de tout poil feraient mieux de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas risquer quelques désagréments.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

On le voit, les Martin de tout poil feraient mieux de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas risquer quelques désagréments.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

On le voit, les Martin de tout poil feraient mieux de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas risquer quelques désagréments.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

On le voit, les Martin de tout poil feraient mieux de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas risquer quelques désagréments.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

On le voit, les Martin de tout poil feraient mieux de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas risquer quelques désagréments.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

On le voit, les Martin de tout poil feraient mieux de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas risquer quelques désagréments.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

On le voit, les Martin de tout poil feraient mieux de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas risquer quelques désagréments.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

On le voit, les Martin de tout poil feraient mieux de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas risquer quelques désagréments.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

On le voit, les Martin de tout poil feraient mieux de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas risquer quelques désagréments.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

On le voit, les Martin de tout poil feraient mieux de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas risquer quelques désagréments.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

On le voit, les Martin de tout poil feraient mieux de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas risquer quelques désagréments.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

On le voit, les Martin de tout poil feraient mieux de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas risquer quelques désagréments.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

On le voit, les Martin de tout poil feraient mieux de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas risquer quelques désagréments.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

On le voit, les Martin de tout poil feraient mieux de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas risquer quelques désagréments.

qu'il appelle l'attitude odieuse de son employeur.

Qu'on lise plutôt :

Monsieur le Directeur, Je crois devoir signaler l'attitude odieuse d'un de vos employés, M. T... qui est locataire, 6, rue Saint-Ambroise, et qui ne les verse un centime de loyer depuis juillet 1914. Sur ma demande en 1915, vous avez bien voulu faire exercer une pression sur cet agent qui s'en moqua ostensiblement puisque jamais il n'a consenti à rien payer.

Vous trouverez certainement, comme moi que c'est véritablement scandaleux, alors que cet homme est payé régulièrement, qu'il n'a aucune charge exceptionnelle, que, même, il est garçon et n'a pas de charge de famille.

C'est la un genre de Français dont il n'y a guère lieu de souhaiter la multiplication.

Est-entendu, tous ceux qui refusent de payer comment des piteux plus ou moins mensongers.

Vous permettez d'espérer, Monsieur le Directeur, qu'une nouvelle pression faite sur ce sieur T... pourra l'amener à composition.

Quant à moi, si l'obstacle encore, je me propose de lui donner congé par huissier et de le faire exécuter des que ce sera possible en faisant valoir des droits pour l'avenir.

Veillez, etc.

Martin, gérant d'immeubles, 40, boulevard Beaumarchais.

Est-il utile de dire que le sieur Martin en sera pour son infamie ? Des affaires de ce genre ont été jugées déjà. La plus récente est de ce mois.

Le 1<sup>er</sup> août, un facteur des postes de la rue Singer poursuivait sa propriétaire, Mme Courbot, devant le tribunal de simple police, et lui réclamait, pour injures non publiques, la somme de 3.000 francs de dommages et intérêts.

Mme Courbot, elle aussi, avait adressé au directeur des postes et télégraphiques du département de la Seine une lettre dans laquelle elle traitait durement son locataire. Le juge de simple police, M. Nottin, a rendu un excellent jugement, dans lequel il déclarait :

Qu'en dérivant la lettre mentionnée au directeur des postes, non pas à l'occasion du service public du plaignant, mais à l'occasion d'un règlement purement civil et n'ayant aucun rapport avec les fonctions de fonctionnaire, non seulement il n'a pas agi de mauvaise foi, mais a agi très certainement avec l'intention de nuire au facteur auprès du directeur des postes, son chef hiérarchique.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

On le voit, les Martin de tout poil feraient mieux de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas risquer quelques désagréments.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

On le voit, les Martin de tout poil feraient mieux de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas risquer quelques désagréments.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

On le voit, les Martin de tout poil feraient mieux de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas risquer quelques désagréments.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

On le voit, les Martin de tout poil feraient mieux de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas risquer quelques désagréments.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

On le voit, les Martin de tout poil feraient mieux de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas risquer quelques désagréments.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

On le voit, les Martin de tout poil feraient mieux de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas risquer quelques désagréments.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

On le voit, les Martin de tout poil feraient mieux de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas risquer quelques désagréments.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

On le voit, les Martin de tout poil feraient mieux de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas risquer quelques désagréments.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

On le voit, les Martin de tout poil feraient mieux de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas risquer quelques désagréments.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

On le voit, les Martin de tout poil feraient mieux de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas risquer quelques désagréments.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

On le voit, les Martin de tout poil feraient mieux de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas risquer quelques désagréments.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

On le voit, les Martin de tout poil feraient mieux de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas risquer quelques désagréments.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

On le voit, les Martin de tout poil feraient mieux de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas risquer quelques désagréments.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

On le voit, les Martin de tout poil feraient mieux de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas risquer quelques désagréments.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

On le voit, les Martin de tout poil feraient mieux de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas risquer quelques désagréments.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

On le voit, les Martin de tout poil feraient mieux de se tenir tranquilles, s'ils ne veulent pas risquer quelques désagréments.

Comme conclusion, Mme Courbot était condamnée à payer à son locataire 500 fr. de dommages et intérêts, en plus de l'amende de 5 francs qui lui était infligée.

## Le Marquis de Ségur

L'Historien de Marie-Antoinette, qui s'attira, en pleine guerre, les fâcheuses critiques des Camelots du Roy, est mort hier.

Un nouveau deuil vient de frapper l'Académie française. Le Marquis de Ségur était le fils d'un lettré et le petit-fils de la Comtesse de Ségur, née Rostopchine, dont les copies de la Bibliothèque rose ont orné des jeunes années des enfants de la bourgeoisie. Le Marquis de Ségur, qui avait les moyens d'attendre, ne publia son premier livre qu'à 42 ans. Son début littéraire était un hommage filial. Son *Marché de Ségur* acquit du premier coup le prix Guizot, de l'Académie. D'autres livres suivirent bientôt, dont le *Tapisserie de Notre-Dame*. Le Marquis de Ségur fut élu académicien en 1907, en remplacement de M

# Aux Écoutes

## Des Enfants! Des Nourrissons!

C'est à ce nouveau cri de guerre que tous les Académiciens et autres non encore mobilisés dans le style héroïque se sont ralliés pour entreprendre une nouvelle croisade.

Dans ce-là, comme dans l'autre, il ne s'agit pas de papier enroulé, mais de faits et de chiffres qui parlent plus que de paroles.

Mais qu'importe, l'intention vaut le fait, et il n'y a pas de mensonge dans les faits. Les chiffres sont là, et ils parlent.

Et chacun de s'ingénier à trouver le remède à la dépopulation. On propose des primes de natalité, des exonérations d'impôts des garanties.

La Libre Parole a trouvé mieux; elle propose le rétablissement du droit d'aînesse. En citant l'avocat Henri Couton, elle suggère de supprimer le privilège de la réserve et de rendre aux parents l'entière liberté de tester.

Ce n'est pas exactement le droit d'aînesse, c'est le droit de préférence, ce qui revient à donner au premier-né un avantage sur ses frères et sœurs.

Voilà la solution trouvée par le journal de M. Joseph Denais, membre du Parlement de la III<sup>e</sup> République.

Phédo qui de s'en prendre aux textes de 89, il serait plus équitable de se préoccuper de la situation faite aux familles nombreuses. Des mesures en leur faveur donneraient confiance aux parents et ne se démentiraient plus des cas comme celui de ce brave homme, père de sept enfants, renvoyé comme tel dans ses foyers et qui, huit mois après, contracta un engagement volontaire. Dans le civil, il ne gagnait que 5 francs par jour. Maintenant qu'il est militaire, sa femme touche 6 fr. 50 d'allocation, et elle n'a pas à le nourrir.

Cela n'est point pour encourager les autres. Marcel SERANO.

Que ce dessin ait paru dans la Victoire, voilà qui ne saurait nous étonner: Hervé nous a habitués à tout. Mais qu'il soit signé par Hermann Paul, c'est ce qui nous navre profondément.

Ca s'appelle: L'Exercice à la Zimmerwald. Le Kaiser fait la leçon à trois Allemands, debout, les mains en l'air, dans la position où se placent à la représentation des dessinateurs patriotes qui ne sont pas allés vérifier sur le front la vérité de cette attitude.

Derrière les trois hommes, trois soldats.

## LA GRÈVE de l'Épicerie Damoy

### LA REUNION DE CE MATIN

Les grévistes réclament une augmentation de vingt sous par jour! — Les bénéfices normaux et... illicites de l'épicerie en temps de guerre. — Le mouvement menace de s'étendre à une épicerie concurrente, fournisseur des Armées.

Le personnel de la maison Damoy est en grève depuis quelques jours et ce matin il s'est réuni 65, rue Saint-Denis. Au cours de cette réunion les grévistes ont décidé l'envoi d'une délégation auprès de leur patron récalcitrant, M. Damoy, directeur général et propriétaire des épiceries qui porte son nom.

Cette grève, en pleine guerre, ne saurait qu'avoir les sympathies du public malgré la perturbation qu'elle cause aux ménagères. Les revendications du personnel sont, en effet, modestes. On demande d'abord une indemnité de trente francs par mois pour indemnité de cherté de vie! Trente francs par mois: vingt sous par jour!

Le salaire des garçons épicier est devenu tout à fait insuffisant. Un bon commis gagne de 150 à 170 francs par mois et une femme de 2 francs 50 à 3 francs par jour de travail fatiguant et pénible.

Avant les hostilités le personnel bénéficiait de divers avantages: 1<sup>o</sup> Facilité de prendre ses repas au réfectoire.

2<sup>o</sup> Faculté d'acheter tous les produits de la maison avec un escompte de 5/00 et payables à la fin du mois.

3<sup>o</sup> Distribution d'écranimes se montant de 40 à 50 francs aux employés chargés de famille.

Tous ces petits bénéfices ont été supprimés depuis la guerre. Cependant les employés savent que le commerce de l'épicerie n'a jamais été si prospère que durant cette période critique où la plupart des maisons d'alimentation bâtissent des fortunes.

Les grévistes nous ont appris comment leurs patrons s'y prennent pour augmenter leurs bénéfices. Et ce n'est pas à un des moindres enseignements de leurs revendications.

Les épiciers ne se sont pas contentés de vendre au prix fort, très fort tous leurs fonds — de magasins, tous leurs rayonnages au moment de l'effacement général, quand les ménagères trop prévoyantes et bien imprévoyantes, se précipitaient chez l'épicier et refaient toutes les boîtes de conserves et les rayons qui pouvaient trouver.

Depuis ces heures historiques et bien heureuses... pour le patron — les marchandises emmagasinées depuis longtemps ont subi une hausse sans cesse croissante sans que leur prix de revient ait varié.

Les étiquettes collées les unes sur les autres, attestent les variations de prix mais ce n'est jamais au profit du client.

Il y a aussi la traînée des bouteilles... vidées après le contenu. Jusqu'au 1<sup>er</sup> août, les « Saint-Galmier » étaient facturées 0 fr. 15 centimes et reprises pour autant; depuis, le prix en a été ramené à deux sous, mais la maison se refuse à vous donner plus de 0 fr. 10 centimes pour des bouteilles qui ont été facturées et payées trois sous. Et ainsi de suite. Mais au fur et à mesure que la grève se prolonge les langues se délient et il nous avons beaucoup à apprendre à pénétrer dans les coulisses du commerce de l'épicerie.

Le petit épicier — qu'il soit de Montrouge ou d'ailleurs — ne vit pas de l'air, d'amour et d'eau pure. Il ne demande qu'à ne pas mourir de faim. Beaucoup sont des réformés de la guerre et ont fait le vœu de leur devoir comme les ouvriers sont des mères de famille dont les époux sont mobilisés. Leur situation est donc digne du plus grand intérêt et il faut espérer que le patron des épiceries Damoy comprendra qu'il faut bien que tout le monde vive. Vaut mieux le dire que jamaï.

Ajoutons que la grève menace de s'étendre à une grande épicerie concurrente, qui a de multiples succursales dans Paris et qui est, en outre, fournisseur des Armées. Jacques LANDAU.

L'Echo de Paris nous a appris l'autre jour que le jeune cavalier avait été mis à pied et, à ce titre, avait, tout comme ses antécédents, mené la vie des tranchées.

Par modestie, vous n'avez pas annoncé au monde qui à les yeux braqués sur vous que M. Philippe Barrès a été l'objet de plusieurs citations qu'il a reçu de nombreuses blessures, qu'il a par son intrépidité, son courage, son mépris de la mort, mérité la croix de guerre avec plusieurs palmes et, par surcroît, la médaille militaire.

Beaucoup de mes anciens élèves ont tout le député duc de Rohan qui brûlait du désir de prendre part au combat, avait demandé à passer dans l'armée de l'infanterie. Il n'a pas tardé à tomber comme étaient tombés les Driant, les Guion, les Chevillon, les Proust. Le jour où M. Barrès fils ferait comme le duc de Rohan, il s'exposerait à tous les dangers de la vie du fanfaron. Ce jour-là, il pourrait être blessé ou tué. Je serais le premier à le plaindre. POUR SON PERE, JE N'AURAIS PAS UN REGRET.

Pendant ces années, il a fourni au parti de la guerre en Allemagne les raisons d'affirmer que la France voulait la guerre.

Si l'aurait un jour être frappé de ces affections, je m'empresserais de dire: « Moins dommage pour lui qui rêvait de batailles que pour mon pauvre ami socialiste qui rêvait de paix. »

Cela dit pour le NETTEMMENT. Choses-là arriveront-elles? Je ne le crois pas. M. Barrès fils ne charmera à la balonnette.

Ce moment est loin, bien loin.

La guerre terminée, nous saurons tirer de ces faits la leçon qu'ils comportent.

Le misérable qui a nom RAFFIN-DUGÈRES Député de l'Isère.

S'abonner au BONNET ROUGE, c'est s'assurer contre la réaction.

Enseignement La réquisition des locaux scolaires

Les membres du Conseil d'administration de l'Amicale des instituteurs des Basses-Pyrénées, réunis à Pau, le 20 juillet, ont adopté à l'unanimité le vœu suivant présenté par le personnel enseignant de Biarritz:

Considérant que les effectifs des classes du groupe d'elles Ferry varient entre 40 et 50 élèves; que les salles sont beaucoup trop petites pour loger un aussi grand nombre d'élèves; que l'atmosphère est naturellement viciée dès la première leçon; que le surmobilier d'élèves et le manque d'hygiène qui en résulte sont préjudiciables aux élèves dont le travail ne peut être aussi bien dirigé que dans les classes à effectif normal et qui contiennent des dangers sérieux en cas d'épidémie; aux maîtres qui s'épuisent pour obtenir un minimum de résultats;

Considérant d'autre part que le service de l'école des garçons est assuré par un personnel composé en majeure partie d'instituteurs dont plusieurs sont interdits; qu'une jeune maîtresse, épousée par un an et demi de présence dans une classe de 115 à 50 garçons turbulents et légers, vient de tomber sérieusement malade et est obligée de demander un troisième mois de congé;

Considérant en outre que, dans le quartier voisin, existent des locaux vides qui devraient être inaugurés et utilisés; que ces locaux ne sont pas et n'ont jamais été occupés par des soldats valides ou blessés; que ces locaux peuvent être aménagés rapidement; que

parisateurs remplis d'un mélange parfumé. Les poires descendent — tels les cordons d'un loge de concierge — dans les mains de la dormeuse, si bien que lorsque la chaleur la réveille elle n'a qu'un geste à faire pour s'envelopper d'un nuage frais, à la rose ou à la violette.

C'est fort poétique conclut La Vie Parisienne, et c'est peut-être pratique, s. g. d. g.

CE SOIR Théâtres

OPERA-COMIQUE. — Relâche. TRIANON-LYRIQUE. — 8 h. 15. Les Cloches de Corneville. — 8 h. 15. Les Cloches de Corneville. — 8 h. 15. Les Cloches de Corneville. — 8 h. 15. Les Cloches de Corneville.

MUSIC-HALLS - Concerts - Cabarets

CONCERT MAYOL. — La grande revue annuelle C'est Couru! 2 actes, 20 tableaux, 180 artistes, 500 costumes. Au 12 boulevard des Capucines. Grand défilé des 50 plus jolies filles du monde.

OLYMPIA. — 7 h. 30 et 8 h. 30. Concert, Attractions. RIGNY. — 8 h. 30. Concert. SCALA. — 8 h. 30. — Max Dearly dans Mon Bébé.

AMBASSADEURS. — 8 h. 30. Revue. GAITÉ ROCHOUART. — 8 h. 30. Revue. MOULIN DE LA CHANSON. — 8 h. 30. Les chansonniers et la revue.

CHEZ SERVA. — 25, rue Fontaine. — 8 h. 30. Concert avec les meilleurs artistes. Tous les jours, à 4 heures, apéritif-concert. FAUCONNET. — 9 h. 45. Concert. Pécot.

M. Miguel Zamacois a dit quelque part: « La vie est un combat dont le calme est le piège. Hélas! par cette chaleur étouffante le lit n'est même pas un endroit de repos! »

La jeunesse Timmy qui joue en ce moment, à la Scala, vient de faire installer dans le rez-de-chaussée qu'elle occupe du côté du Champ-de-Mars un petit « rajtrichisso » vraiment original. De chaque côté de son lit sont installés deux énormes cou-

## Grand Concours des Lois Sociales

Organisé par "LE BONNET ROUGE"

Sous le patronage de MM. Léo BOUSSOU, député des Landes, membre de la Commission du Suffrage universel; J.-L. BRÉTON, député du Cher, président de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales; Victor DALBIEZ, député des Pyrénées-Orientales, membre de la Commission de législation fiscale; Pierre LAVAL, député de la Seine, secrétaire de la Commission de la législation civile et criminelle; LEVASSEUR, député de la Seine, vice-président de la Commission du Commerce et de l'Industrie; Jean LONGUET, député de la Seine, secrétaire de la Commission de la législation civile et criminelle; Louis MARTIN, sénateur du Var, membre de la Commission des Affaires étrangères; VALIERE, député de la Haute-Vienne, membre de la Commission de l'Enseignement et des Beaux-Arts.

### Troisième liste des Lois

La décentralisation administrative et l'organisation régionale. La centralisation à outrance, fruit de la méthode napoléonienne ne paraît plus conforme au progrès moderne. La facilité des moyens de communication et de correspondance doit permettre de laisser quelque autonomie aux assemblées permanentes.

Il ne semble pas possible de continuer à retarder la solution d'affaires entre les départements voisins en les obligeant à se référer au pouvoir central. Mais une loi en ce sens ne sera efficace qu'après avoir modifié la division administrative de la France et après avoir substitué aux départements l'organisation en régions, non pas pour restaurer les anciennes provinces, mais pour permettre au pays de se développer avec plus d'efficacité.

La gratuité de l'enseignement secondaire et supérieur. La loi de 1881 a créé l'enseignement primaire gratuit. Cette réforme, due à Paul Bert et Jules Ferry, fut accueillie avec joie par le pays, mais il en attendait également l'extension de la gratuité à l'enseignement secondaire et supérieur.

A l'heure actuelle, les enfants de la classe pauvre, à part quelques exceptions, ne peuvent prétendre — même s'ils sont doués d'une remarquable intelligence, à devenir des ingénieurs, des officiers, des avocats, médecins; les frais scolaires, trop élevés, ne pouvant être acquittés par les familles.

Une loi mettant fin à cette injustice serait la bienvenue. Elle régénérerait les professions libérales.

La socialisation des moyens de Transports. C'est un des articles du programme du Parti socialiste qui figure également dans l'ancien programme du parti radical-socialiste.

Il a pour objet de mettre entre les mains de l'Etat tous les moyens de transport. Il supprime les actionnaires et obligations des Compagnies et fait rentrer les bénéfices d'exploitation dans les caisses de l'Etat.

Cette loi permettrait le développement des lignes de chemins de fer, l'amélioration du matériel, l'unification des salaires des cheminots, la construction de lignes transversales desservant directement les grandes villes des départements.

Elle assurerait l'unité de direction en cas de mobilisation. Elle permettrait l'unification des tarifs de marchandises et aiderait au développement du commerce et de l'industrie française.

coiffés du casque à pointe, accroupis, épaule leur fusil.

Légende: « Vous ne criez plus Kamarrade, vous chantez l'Internationale. » On le voit; c'est plus bas et plus ignoble que le plus détestable des Forain.

Nous aimons Hermann Paul, tant pour la généralité de son inspiration que pour son talent étonnant. Encore un qui s'en va... Un artiste qui sacrifie à l'abjection du jour, ce n'est plus un artiste.

Hermann Paul, nous vous regrettons comme on pleure ceux qui ne sont plus, car, nous le savons bien, nous ne vous retrouverons jamais, plus jamais...

Dans un de nos secteurs les plus exposés, les poils s'amuse présentement, en deux combats, au petit jeu des proverbes. Oh! ce n'est guère compliqué! Quelqu'un dit un proverbe, n'importe lequel; par exemple:

— A cœur vaillant rien d'impossible... Et le cœur des camarades ajoute aussitôt: — Dans le milieu du lit!

Le joueur suivant dit un autre proverbe, toujours au hasard: — Au plus vaillant la plus belle... Et le cœur d'ajouter immédiatement: — Dans le milieu du lit!

Ainsi de suite; chacun lance son proverbe, à tour de rôle: A bon chat, bon rat; — Ceinture dorée vaut mieux que blouse renommée; — Qui trop embrasse mal étire... Et les assistants ajoutent toujours le même refrain: Dans le milieu du lit...

Les joueurs, au presque, donne un tour extrêmement cocasse à la Sagesse des Nations. Essayez vous verrez!

La Vie Parisienne, qui donne ce conseil à nos combattants, se pique pourtant de belles lettres. Aussi sommes-nous étonnés de lire: Le cœur des camarades ajoute aussitôt: Tais-toi mon cœur, je n'entends plus le cœur.

Ad-mi-ni-stration... Tout dernièrement le soldat... récemment blessé, sans famille et en traitement à l'hôpital... était convoqué pour le contrôle des Contributions Indirectes pour y constater le contenu d'un colis arrivé à son adresse, et expédié d'Algérie.

Ce colis était ouvert en présence de l'intéressé par le contrôleur des Contributions et un poids total de 240 grammes de tabac algérien était constaté, mais la taxe était de 11 fr. 50.

Le soldat... refusa, ses moyens ne lui permettant pas d'acquiescer cette taxe et d'autant plus qu'en front ce même colis lui était remis gratuitement!

Il est profondément regrettable qu'un soldat dont le tort est d'être bledé, soit astreint à payer les droits d'un colis, ou à le refuser quand les prisonniers allemands internés en France ne payent aucun droit pour les tabacs qu'ils reçoivent d'Outre-Rhin, exactement comme nos alliés anglais en France bénéficient eux aussi des faveurs de la douane.

### Tribune du Lecteur

Contre la désertion DES CAMPAGNES

Quels sont les moyens pratiques pour résoudre le difficile problème de la vie à bas prix? Les difficultés d'application, hélas! sont nombreuses, mais je ne doute pas du succès final, si l'on s'en veut donner.

En attendant, permettez-moi de vous développer une idée que j'ai depuis bien longtemps et qui, mise en pratique, aurait pour résultat:

Le retour à la terre; le désencombrement des villes; la répopulation; la misère évitée; le bien-être à la portée de tous; les marchés mieux approvisionnés; la vie à meilleur compte.

Comme dirait M. G. de Leys: Remettez en honneur le soc et la charrue; repeuplez les campagnes au dépend de la rue; grevez d'impôts les villes et dégrevez les champs; ayez moins de bourgeois et plus de paysans!

Les carrières sont encombrées; la terre n'est pas; c'est parce que l'on s'éloigne d'elle que nos colonies ne sont pas exploitées comme elles devraient l'être, que la France est dépeuplée et que tout colle si cher. Qu'une réaction se produise, car la misère est grande!

Nous sommes comme un mouton qui, attaché à un piquet, aurait brouté l'herbe dans la circonférence de la corde; il périra si le rste attaché à son piquet de fer. — Notre piquet, à nous, c'est la ville.

Il nous faut changer de piquet pour retrouver le mieux-être. Regagnons les campagnes! Pêissons: 1. Blandin, 2. Avel, 3. Didon.

LES EPREUVES DE DEMAIN Rueil-Saint-Germain-Mézères-Saint-Germain. Le départ de cette course organisée par le Stade athlétique de Paris aura lieu demain à 2 h. dans le raidillon de la Tuilerie. L'arrivée se fera à la grille d'Hennessy, à l'entrée de Saint-Germain.

Challenges nationaux de la route. — Demain, la Société des Courses organisera ses challenges nationaux de la route ouverte à toute société cycliste. Les challenges se disputent sur le classique circuit de Brié, c'est-à-dire sur le triangle formé par les trois routes nationales de Brié à Melun, de Melun à Guignes et de Guignes à Brié, soit 50 km. environ. Les départs seront donnés à partir de 13 h. 15. Aussi bien pour aller que pour revenir, les challengistes, leurs camarades de clubs et leurs dirigeants bénéficieront de la réduction de 50 0/0 demandée à la Commission de l'Esp. Il y a deux challenges en compétition, celui d'équipe première, et celui d'équipe seconde. Chaque club met en ligne une seule équipe de dix hommes; les trois premiers arrivants comptent pour le challenge d'équipe première, les trois autres pour le challenge d'équipe seconde. Les deux challenges sont actuellement détenus tous deux par l'Harmonie Club Parisien; ils seront remis en garde pour un an à la société victorieuse.

CONVOGATIONS SPORTIVES Stade Athlétique de Paris. — Réunion ce soir, à 8 heures, 5, place de l'École. A. A. XX. — Réunion au siège, 127, rue d'Avron, ce soir, à 8 h. 30.

Avez-vous besoin d'un renseignement? Vous pouvez le demander au "BONNET ROUGE" Il est répondu à toutes les lettres, soit par courrier, soit dans le journal sous les rubriques

RÉPONSE AU LECTEUR ET TRIBUNE DES LOCATAIRES

Une permanence est établie les mardi et vendredi, de 11 h. 1/2 à 5 heures, à la rédaction du "BONNET ROUGE" 142, rue Montmartre, Paris.

pagées. Fuyons les cités. Mais comment?... Tant de choses nous y cloient!

Vous ignorez certainement pas qu'il existe dans certaines grandes villes des sociétés qui construisent des maisons très confortables à ceux qui leur en font la demande et que ces derniers s'en rendent acquéreurs, au bout d'un certain nombre d'années, rien qu'en payant un prix annuel de location, peu élevé, mais cependant suffisant pour donner toute satisfaction à messieurs les actionnaires.

Ces sociétés deviennent de plus en plus nombreuses vu le succès qu'elles obtiennent; mais elles ont un défaut primordial: c'est d'encombrer les villes!

Si quelques organisations puissantes pouvaient faire pour la campagne, entre les dites sociétés, font pour les cités! Si l'on pouvait mettre à la disposition de tous des propriétés de quelques hectares seulement, avec habitation construite de façon confortable et pratique. Ce serait l'affaire d'un concours entre architectes. Ensuite, on établirait un cahier des charges disant:

« La propriété No... de telle contenance, est confiée à M. X... pour tant d'années, moyennant un paiement annuel de... après quoi ce bien lui appartient sans aucune redevance supplémentaire, à la condition expresse et formelle que pendant les années de locations, il devra, tous les ans, prouver avoir rendu pendant l'année écoulée, tant d'aubains, tant de lait, tant de beurre, tant de volailles, tant de lapins, tant de pigeons, tant de légumes, tant de porcs, tant de moutons, tant de veaux, tant de bouffes et tant de chevaux, etc., etc. »

Le nombre de tout ce qui précède serait naturellement proportionné à la superficie de la propriété et serait fixé par une commission très compétente et très raisonnable, afin d'éviter toute transgression et de rendre possibles les engagements contractés.

Cela bien établi, vous voyez d'ici le succès colossal de ces mignonnes « Fermes-Modèles », ou de ces « petits Triangons », si vous préférez; les Parisiens se les arracheraient au car, ce qui importe aujourd'hui, est de pouvoir vivre à Paris et d'être à l'abri du besoin. On pourrait vivre là-dedans, et bien vivre. Grand air et liberté... Bien-être et confort... Quelle différence avec un 3<sup>e</sup> étage de la rue Vieille-du-Temple, ou de la rue de Charonne! Le succès colossal s'accroîtrait et aurait pour conséquences toute nature de « répopulation ». Oui, la RE-PO-PUL-LE-TION, si nécessaire à la France. Plus de congères pour vous défendre d'avoir des enfants! On pourra avoir des gosses, des chiens et des oiseaux. Et comme les soirées d'hiver sont longues, en relisant Musset et Maupassant... la nature ferait le reste...

Les marchés se trouveraient naturellement bien approvisionnés par toutes les petites fermes regorgeant de produits agricoles, qu'il faudrait forcément écouler; en vertu de la loi connue de « l'offre et de la demande », les prix de vente s'établiraient normaux, sans secousses et demeurerait à la portée de toutes les bourses.

Une fois connues et appréciées, toutes les villes voudraient être entourées de ces « Petits Triangons » qui leur apporteraient des produits frais, délicieux, d'un prix inconnu présentement. Alors la France deviendrait vraiment un pays de Cosogne; le bien-être y serait général.

Voilà, à grands traits, l'idée que vous saurez mieux que moi développer en détaillant toutes les questions qui sont légion et dont on ne se doute pas.

Je fais des vœux pour que ma proposition soit publiée, car c'est, à mon avis, la seule manière de créer le courant qui canaliserait l'exode des villes et procurera aux clairvoyants le bien-être, tout en diminuant la Paupérisme.

D. BIER, à Leffonds (Haute-Marne.)

Le BONNET ROUGE n'a pas la sympathie des censeurs; il a celle du public.

### Bibliographie

Les Artistes et la Guerre

Nombreux, hélas! sont les artistes peintres, sculpteurs, musiciens, comédiens, architectes qui sont tombés depuis le commencement de la guerre.

Le tribut payé par l'Art est lourd et l'œuvre de M. Paul Ginisty: Les Artistes morts pour la patrie (1) est méritoire. Il a dressé un échantillon et tragique tableau où tous les passionnés d'Art, tous les conquérants du Beau revivent à l'esprit du lecteur.

Chaque des pages de ce livre évoque des espoirs brisés, des rêves anéantis, des efforts brutalement interrompus. La documentation rigoureuse de ces « Petits Triangons », qui leur apporteraient des produits frais, délicieux, d'un prix inconnu présentement. Alors la France deviendrait vraiment un pays de Cosogne; le bien-être y serait général.

Voilà, à grands traits, l'idée que vous saurez mieux que moi développer en détaillant toutes les questions qui sont légion et dont on ne se doute pas.

Je fais des vœux pour que ma proposition soit publiée, car c'est, à mon avis, la seule manière de créer le courant qui canaliserait l'exode des villes et procurera aux clairvoyants le bien-être, tout en diminuant la Paupérisme.

D. BIER, à Leffonds (Haute-Marne.)

### PETITES ANNONCES

Les offres et demandes d'emplois sont insérées gratuitement et tous les jours.

OFFRES D'EMPLOIS JE CHERCHE dans l'occupant de représentation qui voudrait s'adjoindre un produit, belle commission. Mme Pin, 24, rue Emile-Zola, Suresnes.

APPRENTI photographe présenté par parents est demandé de suite. S'adresser à M. Daniel, 10, boulevard Saint-Denis. Payé de suite.

ON DEMANDE dans ville importante, grand cercle de province, des représentants civils ou militaires pour la vente de tableaux, costumes et fantaisies pour dames. Ecrire en joignant références à La Française d'aujourd'hui, 29, rue de Cléry.

ON DEMANDE des artistes dramatiques (hommes) s'adresser tous les jours au théâtre Molère, de 2 à 4 heures.

DEMANDES D'EMPLOIS JEUNE HOMME, 22 ans, bonne tenue, cherche place représentant ou voyageur. Ecrire R. Gassel, bureau 26.

MONTEUR, 35 ans, libéré obligations militaires, références premier ordre, cherche place d'ouvrier livreur dans bonne maison, préférence centre Paris. Ecrire Demare, 146, boulevard de la gare, Paris.

REMPLACANT, demandé employé un ou plusieurs jours. Coheudy, 14, rue Deligny, à Cligny (Seine).

MONSIEUR, disposant de son temps le matin jusqu'à 11 heures et l'après-midi de 2 à 3 heures, cherche emploi, bonnes références. Ecrire Mme Ferre, 11, rue des Martyrs.

COMPTABLE expérimenté et soigné, classe 1886, demande place direction bureau ou industrie, dans firme importante. S'adresser au journal.

COUTURIER demande place fem. de chambre, connaissance cuis. et chez une ou plusieurs personnes ou extra, couchée ou non, très sérieux. Marie-Louise, 60, quai Hôtel de Ville.

EMPLOYÉ aux écritures sérieux, demande place. Bonnes références. Ecrire à M. Albert Kosiakoff, 17, rue Victor-Hugo, Argenteuil.

JEUNE FILLE sérieuse, habitant le Haut-Champigny, voudrait un garde enfant de 3 à 7 ans. Ecrire à Grimbart, 12, rue Philibert-Lucot, Paris.

JEUNE FILLE, bonne référenes, demande emploi caissière ou aide-comptable. Ecrire aux bureaux du journal, 142, rue Montmartre.

Le gérant: LÉON BAYLE.

Imprimerie spéciale du Bonnet Rouge 15, r. N.-D. des Victoires Paris (2<sup>e</sup>)

## Les Planches

M. Lucien-L. Bonheur, du Théâtre-Français de New-York, avant son départ de Paris, annonce qu'il a engagé Miles Gilda Danthy, J. Probst, P. Noizeur, Y. Mirval, J. Kersau, Diane, ainsi que MM. Gautier, Choutin, Bellon, Tournier, Jean Froment, Joffré et Escoffier.

Parmi les pièces qui seront représentées, citons: Education de prince, de M. Maurice Donnay; Catherine, de M. Lavedan; Un Fil à la patte, de M. Feydeau; Comme ils sont tous, de M. Adolphe Aderer; Le Lys, de M. Pierre Wolff; Madame Fliri, de M. Gavault, etc., etc.

L'ouverture du Théâtre-Français doit avoir lieu le 11 novembre. On assure qu'une délégation à la tête de laquelle seraient MM. Dalimier, sous-secrétaire des beaux-arts, et Pierre Wolff, viendrait assister à cette représentation.

Un ténor américain vient de mourir en laissant à ses confrères un bel exemple de prévoyance.

Au temps de ses triomphes, il avait fait enregistrer, au phonographe, ses morceaux les plus applaudis: chants profanes, chants sacrés, et, parmi ces derniers, toute une admirable partie vocale de la messe des morts. Selon ses dernières volontés, durant la cérémonie de ses obsèques, un phonographe fut placé derrière l'autel. Et le ténor put entonner lui-même un hymne jubilaire pour la paix de son âme.

M. Miguel Zamacois a dit quelque part: « La vie est un combat dont le calme est le piège. Hélas! par cette chaleur étouffante le lit n'est même pas un endroit de repos! »

La jeunesse Timmy qui joue en ce moment, à la Scala, vient de faire installer dans le rez-de-chaussée qu'elle occupe du côté du Champ-de-Mars un petit « rajtrichisso » vraiment original. De chaque côté de son lit sont installés deux énormes cou-

LITTLE-PALACE. — 9 h. Buses d'été. Mlle Chrysanthe.

CINEMA DES NOUVEAUTES. Aubert-Palace, 21, boulevard des Italiens. — Tous les jours divers mondains.